



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du : Vendredi 12 décembre 2025**

**CONVOCATION**

Date : 5 décembre 2025

Affichée le : 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Pouvoirs : 3

Absent : 1

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BRECH – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – Mme Virginie GRANTE – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGREN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

**Absents représentés**

M. François DELAIS ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Loïc LEBALLEUR ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU

Mme Sophie ALEXANDRE ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BRECH

**Absent**

M. François RAMPON

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-12-24

**OBJET : DÉSIGNATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE DE L'ISLE-ADAM (SIAPIA).**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-20 et L.5212-7-1 relatifs aux syndicats intercommunaux et les articles L.5212-6 et L.5212-7 relatifs à la répartition des sièges.

Vu la délibération n°29QUATER\_2025 du SIAPIA portant sur la modification de ses statuts à compter du 1er janvier 2026.

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le périmètre du SIAPIA sera élargi afin d'intégrer trois nouvelles communes membres, Champagne-sur-Oise, Nerville-la-Forêt et Presles.

Considérant qu'il est désormais prévu que le conseil syndical sera composé de 5 délégués titulaires pour la commune de L'Isle Adam, de 4 délégués titulaires pour les communes de Champagne-sur-Oise, Parmain et Presles, et de 2 délégués titulaires pour la commune de Nerville-la-Forêt et que chaque commune disposera d'un délégué suppléant.

Considérant que pour la commune de L'Isle-Adam un délégué titulaire complémentaire doit être désigné et ainsi qu'un seul suppléant.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

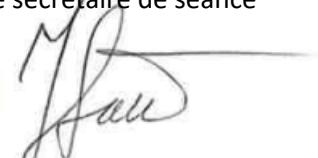
- désigne par anticipation :

- Joël MOREAU, délégué titulaire supplémentaire au SIAPIA Mise en ligne le 23 décembre 2025
- Julita SALBERT, déléguée suppléante au SIAPIA.

- précise que ces nominations entreront en vigueur à compter de la date de l'arrêté préfectoral entérinant les statuts.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
  
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance  
  
Julita SALBERT